

Eau de Paris coopérera avec Est Ensemble et Grand Paris Sud

Dossier de la rédaction de H2o
January 2022

Eau de Paris a adopté le 10 décembre deux conventions de coopération avec des collectivités franciliennes : l'établissement public territorial Est Ensemble et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Ces accords, votés par le Conseil d'administration d'Eau de Paris, permettront aux collectivités partenaires de pouvoir compter, lorsque c'est pertinent, sur un approvisionnement complémentaire en eau ainsi que sur un appui technique de la part d'Eau de Paris, dans le cadre de leurs réflexions sur l'évolution de leurs services d'eau. Pour Dan Lert, président d'Eau de Paris, "avec ces accords de coopération, Eau de Paris promeut avec d'importantes collectivités franciliennes une vision commune de ce que doivent être des services d'eau durables. Ils se doivent d'être fondés sur une approche globale de la gestion de l'eau, de la source au robinet, qui prenne en compte les liens entre l'eau et les autres politiques de transition écologique, qui refuse le "tout technologie" et qui priviliegarie des coopérations entre acteurs citoyens et acteurs des territoires."

Un modèle inédit de transparence en faveur de Est Ensemble - Eau de Paris s'engage, à travers cette convention, à fournir à Est Ensemble un volume d'eau potable de 50 000 m³/j. La fourniture d'eau ne nécessitera dans un premier temps aucun travaux pour le raccordement entre les réseaux, l'interconnexion entre Eau de Paris et Est Ensemble existant déjà. La convention prévoit un modèle inédit de transparence sur les tarifs de vente d'eau et de gouvernance du partenariat. Les évolutions tarifaires seront ainsi soumises tous les ans à l'approbation d'une commission composée d'élus d'Est Ensemble et du conseil d'administration d'Eau de Paris. Cette organisation de la collaboration doit permettre à Est Ensemble de mener sa stratégie tarifaire, pour ses futurs services d'eau, de manière éclairée et transparente.

Une collaboration technique et de fourniture d'eau en faveur de Grand Paris Sud - La régie publique de la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud constituée depuis 2015 est la deuxième plus grande régie d'eau d'Île-de-France. Dans le cadre de la mise en place de ses services d'eau, Grand Paris Sud manque, avec plusieurs autres collectivités essoniennes, des négociations pour le transfert de propriété des usines de production d'eau potable alimentant son territoire. À travers la convention signée, Eau de Paris s'engage, si besoin, à vendre de l'eau de l'aqueduc du Loing à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, pour permettre au territoire de diversifier ses sources d'alimentation. Au-delà d'une simple alimentation en eau, Eau de Paris et Grand Paris Sud s'engagent dans une collaboration technique et stratégique pour construire une vision partagée de l'alimentation de leurs territoires respectifs, ouvrant la voie à des mutualisations.